



LES GRANDS PROJETS, URBANISME

# Une réhabilitation dans la transparence et totalement environnementale

Communiqué de presse du 13 décembre 2024.

*Publié le 13 décembre 2023*

La réhabilitation de la promenade de mer est le projet structurant majeur de cette mandature municipale. Après quelques imprévus, le gros oeuvre du chantier va débuter dans le courant 2024.

Pour réaliser ce projet d'envergure, ambitieux et enthousiasmant mais aussi très complexe, le cabinet d'études retenu, les entreprises concernées choisies, les élus municipaux et les services techniques travaillent dessus d'arrache-pied depuis plus de trois ans.

Cela se passe également en toute transparence avec l'ensemble de la population : résidents baulois à l'année et secondaires, usagers, riverains, professionnels... Après une longue période de concertation de plus d'un an entamée en 2021, vient de se conclure une enquête publique des plus fructueuses dont les résultats seront publiés au cours du premier trimestre 2024.

Pour la réalisation de ce projet, ses concepteurs suivent une double logique environnementale :

- prendre en considération que le perré est une digue de protection en cas de montée des eaux (dérèglement climatique) ;
- la réalisation de la promenade de mer doit être écologiquement exemplaire dans tous ses aspects.

Après les études préliminaires, l'Etat a dû reconnaître que l'actuel remblai était en lien direct avec l'érosion côtière et qu'il remplissait donc un rôle majeur de digue en cas de montée des eaux. C'est la raison pour laquelle il va signer avec la Ville une convention d'occupation du domaine public maritime, une bande de sable longeant le perré afin que celui-ci soit renforcé dans la perspective des décennies à venir. Au final, le mur de soutènement répondra donc aux prévisions du GIEC (Xynthia + 1 m) avec une côte comprise entre Xynthia + 2,5 et Xynthia + 4,5 m.

S'agissant du volet purement environnemental, le projet prévoit de doubler les surfaces non minérales actuelles (de 2 700 m<sup>2</sup> à 5 500 m<sup>2</sup> environ sur la tranche 1) qui seront irriguées par infiltration diffuse dans le sol par la quasi-totalité des eaux pluviales de la piste cyclable et de la promenade côté plage.

Pour sa réalisation, les marchés de travaux prévoient l'utilisation de matériaux recyclés pour la constitution des assises (granulaires et hydrocarbonées) et revêtements (enrobés), ainsi que pour les remblaiements de

tranchées. Des travaux de désamiantage qui se sont avérés nécessaires sur une partie de l'enrobé ont déjà été réalisés.

Des ombrières et des ilots de fraîcheurs ont également été pensés de façon adaptée aux conditions climatiques propres à la façade maritime de La Baule-Escoublac et afin d'offrir une portée optimale.

Une attention particulière a aussi été apportée à l'éclairage, notamment dans le respect de la prévention contre les nuisances lumineuses et pour la migration et la reproduction de l'avifaune fréquentant les lieux. Dans cette optique, le projet d'éclairage favorise les sources lumineuses orientées vers le sol avec des optiques permettant de focaliser le flux lumineux vers les surfaces nécessitant d'être éclairées, sans pollution lumineuse. Les couleurs chaudes sont privilégiées, aucune lumière bleue risquant de perturber les rythmes des animaux ne sera installée. Le niveau de luminosité sera modulé en fonction des besoins, des secteurs ainsi que des plages horaires.

En outre, par anticipation, un diagnostic écologique a été préalablement réalisé. En période de migration ou d'hivernage, les oiseaux fréquentent peu le remblai et préfèrent rester dans les bandes de jardin présentes au nord de celui-ci. Au contraire le doublement de la surface végétalisée prévue va engendrer des mesures d'amélioration de la trame verte pour les espèces, participant à créer de nouveaux habitats favorables dans un contexte urbain marqué.

Pour ces plantations - près de 900 arbres supplémentaires - les essences ont été sélectionnées par rapport à leur caractère indigène et à leur capacité d'adaptation au contexte océanique très spécifique (vent, atmosphère saline, nature du substrat). Le choix des essences permettra de reconstituer des biotopes favorables au développement de la biodiversité.

Quant au bilan carbone, personne ne peut l'évaluer précisément aujourd'hui : si des projections assez fines ont déjà été réalisées en donnant un aperçu relativement précis, c'est à la fin du projet qu'il sera établi de façon définitive et que les éventuelles compensations seront prises.

Ce projet de réhabilitation de la promenade de mer donne déjà la priorité aux nouveaux modes de mobilités décarbonées. Au fur et à mesure de son avancement, il inclura d'autres dispositions environnementales comme des panneaux photovoltaïques placés sur les toits des bâtiments municipaux, les technologies de chaussée intelligente...

Au final, cette nouvelle promenade de mer sera une double vitrine, celle de notre ville-jardin au bord de l'océan et celle de solutions environnementales modernes.



**VILLE DE LA BAULE**  
Ville de La Baule Escoublac  
Hôtel de Ville  
7, avenue Olivier Guichard  
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

